



# Communiqué de presse

30 juin 2025

## Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : publication d'une recommandation « Prévenir les risques professionnels des équipes soignantes en milieu hospitalier »

Placés au cœur du système de santé publique, les soignants sont exposés à de multiples facteurs de risques induits notamment par l'organisation du travail alors même que la crise sanitaire a exacerbé les difficultés déjà existantes.

Dans ce contexte, le FNP de la CNRACL a décidé du lancement d'un appel à projets portant sur la prévention des risques professionnels des équipes soignantes en milieu hospitalier auprès de huit employeurs pour interroger les collectifs, les coopérations et ainsi favoriser l'amélioration des conditions de travail et, in fine, la qualité de la prise en charge des patients.

Issue des travaux menés avec ces employeurs, la recommandation « Prévenir les risques professionnels des équipes soignantes en milieu hospitalier » s'organise autour de quatre grandes thématiques visant à améliorer la dynamique psychosociale des équipes et à conforter les collectifs de travail dans l'exercice de leurs missions.

Construite sur l'analyse des meilleures pratiques des acteurs de terrain et leur expertise par les équipes du FNP, cette recommandation se veut pratique et opérationnelle avec des exemples facilement reproductibles. Librement accessible en ligne, elle s'adresse aux employeurs, agents, représentants du personnel, organismes de prévention et à toutes celles et ceux engagés dans l'amélioration des conditions de travail des équipes soignantes en milieu hospitalier.

Cette recommandation s'inscrit plus largement dans le cadre d'intervention du Fonds national de prévention en faveur de la santé et de la sécurité au travail auprès des employeurs hospitaliers et territoriaux.

[Accéder à la Recommandation « Prévenir les risques professionnels des équipes soignantes en milieu hospitalier »](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

### À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 25,6 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,63 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 28, 2 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnacl.retraites.fr>).

Cyril Parodi - Responsable communication  
Mobile : 06 86 22 15 24  
cyril.parodi@caissedesdepots.fr